

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026 À 19 h 00

Nombre de délégués : 145

Date de la convocation et
d'affichage : 18 juin 2026

Présents à la séance : 108

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à LABEUVRIERE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 18 juin 2026.

Etaient présents :

GOUILLART Pascale (Allouagne), DEMAILLY Olivier (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), DE FARIA Jérémy (Auchel), LEBLANC Gilles (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DELATTRE Sylvain (Auchel), HOSTALIER Florence (Auchel), BRUNEL Jean-François (Auchel), STIEVENARD Ingrid (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), SEGUIN Julie (Auchel), PATINIER Francis (Auchel), CONSTANCE Patrick (Barlin), HEROT Mélissa (Barlin), DELEU Mickaël (Barlin), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), TAVERNIER Delphine (Béthune), BERTOUX Maryse (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BOULART Annie (Béthune), HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile (Béthune), DECANter Olivier (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CLERBOUT Gaëtan (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), BOTHOREL Christian (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), ROBILLARD Gwendoline (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GAUCHER Sylvie (Béthune), THORE Elisabeth (Béthune), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), VERDOUCQ Gaëtan (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), GRUSON Maxime (Beuvry), SADIKI Sandra (Beuvry), BRAY Giovanni (Beuvry), LELEU Frédéric (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), MACKÉ Gérard (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), DRANGUET Nathalie (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), JAKOBCZYK Alexandre (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), FAUVERGUE Virginie (Essars), LHOMME Régis (Ferfay), DUBOIS Bruno (Festubert), KRUSZKA François (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WERSINGER Agathe (Fouquières-lez-Béthune), CHAPPE Eric (Gonnehem), LEGRAS Louisette (Gosnay), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny),

POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), PINCHON Matthieu (Hinges), BERTIER Jacky (Labeuvrière), GREVET Jean-Christophe (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), DISSAUX Frédéric (Labourse), GLAVIEUX Johny (Labourse), BONNIEZ Pierre-Emmanuel (Lapugny), DEMARLE Alain (Lapugny), DESFONTAINES Yannick (Lapugny), MOULIN Jérôme (Lapugny), BIALON Perrine (Lozinghem), BECU Pascal (Lozinghem), DUBRAY Fabrice (Marles-les-Mines), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), LIEPPE Sophie (Noeux-les-Mines), PORQUET Manuel (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), CROCQUEFER John (Noeux-les-Mines), LEROUX David (Noeux-les-Mines), HU Vincent (Noeux-les-Mines), FRADET Eddy (Noeux-les-Mines), POUILLY Dominique (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), BARRON Alexandre (Oblinghem), DELRUE Christian (Sailly-Labourse), MESUREUR Alexandra (Sailly-Labourse), GIACALONE Alfio (Sailly-Labourse), DUQUESNOY Aurélien (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), COUSIN Isabelle (Sains-en-Gohelle), LESCH Rafaël (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DISSAUX François-Xavier (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-lez-Béthune), FARDEL Christophe (Vendin-lez-Béthune), CAINNE Thomas (Vendin-lez-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul), FREZIER Christophe (Verquigneul), HERREMAN Marie (Verquin), AIMAR Nicolas (Verquin), COCQUEL Pierre (Verquin), PENIN Jérémie (Verquin)

Ont donné pouvoir :

WILLEMAND Isabelle donne pouvoir à HEROT Mélissa, GACQUERRE Olivier donne pouvoir à TAVERNIER Delphine, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, PERRIN Patrick donne pouvoir à DECANter Olivier, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BLOEMEN Manon donne pouvoir à ROBILLARD Gwendoline, DIA Fatimata donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, HANIQUE Quentin donne pouvoir à HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile, VASSEUR Marc donne pouvoir à FAUVERGUE Virginie, GAROT Line donne pouvoir à LHOMME Régis, NUTER Claudine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, DALLONGEVILLE Julia donne pouvoir à POIRET Thérèse, LEPRINCE Logan donne pouvoir à DESCAMPS Nicolas

Etaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, DAGBERT Julien, DUMONT Gérard, MIKULA Sandrine, BULOT Philippe, SENECHAL Camille, BILLET Guy, HERNU Julien, SURET Yannick, SOUILLIART Virginie, CHUDoba Marie-Aude, PATOUX Joël, LEFEBVRE Cédric, MOREAU Mason, LEGAY Stéphanie, ROBBE Jérémy, DESMARETZ Charlotte, PAUWELS Fabien, URBANSKI Chantal, ANTKOWIAK Corinne, DEUNETTE Christophe, HAPPIETTE Jean, DUCLOY Nadine, FATOUX Nicolas
LENNE Magalie, REGNIEZ Matthieu, NOWAK Laura, BRIGE Corentin, VANBERGUE Marie-Cécile, VAMBRE Laurence, PRUVOST Bernard, TURLURE Thierry, CZEPIK Philippe, BACLET Charline, DOMART Sylvie, DECALUWE Céline, VERONS Betty, LEPINE Murielle, GAUTIER Odile, CARON Julien, DEFOSSE Laurent, CAUX Julien, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, MASLONKA Arthur

Madame Mélissa HEROT, délégué(e) de la commune de Barlin, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2026_021

Comité Syndical du 24 juin 2026

Code service : 110

E

PERSONNEL - CREATION D'EMPLOIS VACATAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires,

Considérant les demandes ponctuelles des communes adhérentes pour encadrer des activités par des éducateurs sportifs,

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé au Comité Syndical de recruter, sur une durée d'un an, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, un ou plusieurs vacataires pour encadrer ces activités ponctuelles, à savoir :

- animer des séances d'initiation sportive pour des enfants et adolescents sur des équipements publics communaux (notamment projet tous au city),
- participer à l'organisation d'événements sportifs dans les communes,
- intervenir et encadrer dans le cadre des accueils collectifs de mineurs à caractère social.

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €, appliquée au nombre d'heures réellement réalisées.

Après avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser le Président à recruter un ou plusieurs vacataires sur une durée comprise du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €,
- d'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer les actes correspondants.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

